

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT TROIS
ET LE

Pardevant Maître Laurence DEBERNARDI, soussignée, Notaire
associé de la société civile professionnelle titulaire d'un office notarial
à Marseille, dénommée "Maîtres François CACHIA, Michel CACHIA et Laurence
DEBERNARDI, Notaires associés"

A COMPARU

Donneur, J. Fraia

4/10/83
et 29/12/83

EXPOSE

L'immeuble sis à Marseille, 73/75 La Canebière et 46/54 rue Thubaneau, élevé de neuf étages sur rez de chaussée, connu sous le nom de "Building de la Canebière", figurant au cadastre rénové de la Ville de Marseille, quartier Belsunce, section D, N°122, pour une contenance de trente et un ares vingt huit centiares,

a été soumis au régime de la copropriété, aux termes d'un acte contenant également état descriptif de division, dressé par Maître MALAUZAT, lors Notaire à Marseille, le quatre mars mil neuf cent cinquante deux, transcrit au premier bureau des hypothèques de Marseille, le treize mai suivant, volume 1818, N°27.

Divers modificatifs et rectificatifs sont intervenus.

Aux termes d'un acte reçu par Maître MALAUZAT, le dix huit juin mil neuf cent cinquante sept, publié le neuf septembre suivant, volume 2501, N°38, le lot N°191 a été supprimé, et remplacé par deux lots, portant les N°1 et 2.

Aux termes d'un acte reçu par Maître MALAUZAT, le trente mai mil neuf cent soixante huit, publié le dix juillet suivant, volume 5509, N°9, le lot N°1 de l'ancien lot N°191 a été supprimé et remplacé par le N°258. Au même acte, les lots N°257 et 258 ont été réunis pour former le lot N°259. Au même acte encore, ledit lot N°259 a été supprimé, et remplacé par divers lots, portant les N°260, 261, 262, 263, 264 et 265.

Aux termes d'un acte reçu par Maître MALAUZAT, le dix sept avril mil neuf cent soixante deux, publié le quatre mai suivant, volume 3396, N°30, le lot N°2 de l'ancien lot N°191 a été supprimé et remplacé par les lots N°3, 4 et 5 de l'ancien lot N°191.

Aux termes d'un acte reçu par Maître MALAUZAT, le quatre février mil neuf cent soixante quatre, publié le vingt et un du même mois, volume 3832, N°13, le lot N°5, provenant du lot N°2 de l'ancien lot N°191, a été supprimé et remplacé par les lots N°6 et 7.

Aux termes d'un acte reçu par Maître MALAUZAT, le sept mai mil neuf cent soixante huit, publié le dix neuf juin suivant, volume 5482, N°11, le lot N°7 de l'ancien lot N°191 a été supprimé et remplacé par les lots N°253 et 254.

Aux termes d'un acte reçu par Maître MALAUZAT, le vingt trois juillet mil neuf cent soixante cinq, publié le vingt six août suivant, volume 4370, N°14, le lot N°190 a été supprimé et remplacé par les lots N°1 et 2.

Ceci exposé, il est passé à ce faisant l'objet des présentes ce qui a lieu de la manière qui suit.

Afin de satisfaire aux nécessités de la publicité foncière, et plusieurs lots de l'ensemble immobilier dont s'agit ayant à tort été désignés sous des numéros identiques, il convient de procéder à la suppression de certains numéros et à une nouvelle numérotation de certains lots, ainsi qu'il suit:

- le lot N° 271. - LOT N°1 de l'ancien LOT N°190:supprimé et remplacé par
- le lot N° 272. - LOT N°2 de l'ancien LOT N°190:supprimé et remplacé par
- le lot N° 273. - LOT N°3 de l'ancien LOT N°191:supprimé et remplacé par
- le lot N° 274. - LOT N°4 de l'ancien LOT N°191:supprimé et remplacé par
- le lot N° 275. - LOT N°6 de l'ancien LOT N°191:supprimé et remplacé par
- le lot N° 276. - LOT N°253 de l'ancien LOT N°191:supprimé et remplacé par
- le lot N° 277. - LOT N°254 de l'ancien LOT N°191:supprimé et remplacé par

Ainsi que le tout est résumé dans le tableau récapitulatif qui demeurera ci-joint et annexé aux présentes après mention.

DONT ACTE REDIGE SUR TROIS PAGES,

destiné à être publié au premier bureau des hypothèques de Marseille.

Fait et passé à Marseille, en l'Etude et reçu aux minutes de l'office notarial sus-dénommé.

Et, après lecture faite, le comparant a signé avec le Notaire.